
Jeunes sous double mandat : transition scolaire lors du passage à la vie adulte

Christophe Gauthier-Davies, Clément Laporte et Martin Goyette



CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE
SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

Direction scientifique

Martin Goyette, martin.goyette@enap.ca
École nationale d'administration publique

Équipe de production

Production, compilation et traitement des données
Christophe Gauthier-Davies et Clément Laporte

Analyse et rédaction

Christophe Gauthier-Davies, Clément Laporte et
Martin Goyette

Révision linguistique

Rajae Anys
Emmanuelle Turcotte

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

CRSH
Mitacs
FRQSC
Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (FQJC)



Pour citer ce document : Gauthier-Davies, C., Laporte, C. et Goyette, M. (2023). *Jeunes sous double mandat : transition scolaire lors du passage à la vie adulte*. École nationale d'administration publique.

ISBN : 978-2-89734-089-6 (PDF)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Bibliothèque et Archives Canada, 2023



Jeunes sous double mandat : transition scolaire lors du passage à la vie adulte

Par

Christophe Gauthier-Davies

Clément Laporte

Martin Goyette

2023



Table des matières

| | |
|---------------------------|-----------|
| Introduction | 1 |
| Les données | 1 |
| Les mesures | 2 |
| Les analyses | 3 |
| Résultats | 5 |
| Conclusion..... | 9 |
| Annexe | 10 |
| Bibliographie..... | 12 |

Introduction

Ce rapport de recherche porte sur la scolarisation des jeunes « sous double mandat » en situation de transition vers la vie adulte. Le terme « double mandat » désigne les jeunes qui sont pris en charge à la fois par le système de protection de la jeunesse et le système de justice juvénile. Au Québec, il s'agit des jeunes qui font l'objet d'un suivi en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Des études internationales soulignent les importantes vulnérabilités auxquelles ces jeunes sont confrontés lors de la transition vers la vie adulte (ex. Mendes et coll., 2014 ; Coulton et coll., 2015). Jusqu'à tout récemment, la transition à la vie adulte des jeunes sous double mandat au Québec n'avait reçu que très peu d'attention scientifique. Cependant, Dumollard et coll. (2023) ont récemment comparé la transition à la vie adulte des jeunes sous double mandat à celle des jeunes suivis uniquement sous la LPJ. Les auteurs montrent notamment que les jeunes sous double mandat sont moins susceptibles d'obtenir leur diplôme d'études secondaires à l'âge moyen de 19 ans.

Le présent rapport vise à approfondir la comparaison de la scolarisation des jeunes sous double mandat avec celle des jeunes suivis en protection de la jeunesse uniquement. Pour ce faire, les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) sont mobilisées. À l'aide de ces données, ce rapport compare la situation scolaire des jeunes sous double mandat à celle des jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse en utilisant différents indicateurs issus des trois vagues d'entretiens réalisés auprès de jeunes d'environ 17 ans, 19 ans et 21 ans. Ces comparaisons portent sur la proportion de jeunes inscrits aux études, la perception de la scolarisation, la proportion de jeunes ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires et celle de jeunes inscrits ou ayant terminé des études postsecondaires.

À la lumière de nos analyses, il apparaît que, comparativement aux jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse, les jeunes sous double mandat sont proportionnellement moins nombreux à être inscrits aux études, à désirer atteindre un niveau de scolarité supérieur, à obtenir un diplôme d'études secondaires et à être inscrits ou à avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires.

Les données

Ce rapport s'appuie sur les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés du Québec (EDJeP), un vaste projet de recherche visant à approfondir les connaissances sur la période suivant le placement des jeunes au Québec. Les données utilisées proviennent des trois vagues d'entretiens ainsi que des données clinico-administratives issues du système informatique utilisé en protection de la jeunesse (PIJ).

Afin de recruter les participants, une liste de 2 573 jeunes répondant aux critères d'âge de 16 ans et plus, placés en milieu substitut et ayant cumulé au moins un an de placement au cours de leur vie, a été obtenue. Cette liste, extraite entre mars et novembre 2017 dans les 16 CISSS/CIUSSS du Québec, a permis de construire une base de données représentative. À

partir de cette liste initiale, l'équipe de recherche a pu obtenir les coordonnées de 1 687 jeunes pour les inviter à participer aux questionnaires.

Lors de la première vague de questionnaires, menée entre 2017 et 2018, 1 136 jeunes ont participé alors qu'ils étaient toujours placés et âgés en moyenne de 17 ans (É-T = 0,67). La très grande majorité de ces entretiens (97 %) a été réalisée en face à face, conformément à la préférence des participants, tandis qu'une petite proportion (3 %) a été effectuée par téléphone pour accommoder certains d'entre eux.

Lors de la deuxième vague de questionnaires, menée entre 2019 et 2020, 844 jeunes ont été rencontrés dont 91 % étaient sortis de placement et âgés en moyenne de 19 ans (É-T = 0,69). Pour cette vague, 95 % des entretiens ont été menés en face à face, tandis que 5 % ont été réalisés par téléphone ou visioconférence.

Enfin, lors de la troisième vague de questionnaires, menée entre 2021 et 2022, 560 jeunes ont participé alors qu'ils étaient tous sortis de placement et âgés en moyenne de 21 ans (É-T = 0,68). Les entretiens, d'une durée d'une heure à une heure et demie, ont été menés en personne ou à distance selon les disponibilités des participants.

Les questionnaires ont donc été administrés à trois reprises : avant la sortie de placement des jeunes (vague 1), puis à deux reprises après leur sortie de placement (vagues 2 et 3). Les questionnaires comprenaient des questions sur divers thèmes, notamment la scolarisation et l'éducation. Par ailleurs, les données clinico-administratives permettent de distinguer les jeunes sous double mandat (LPJ et LSJPA). Ce devis d'analyse permet ainsi de comparer divers indicateurs liés à la scolarisation et à l'éducation entre les jeunes sous double mandat et ceux suivis seulement en protection de la jeunesse.

Les mesures

Les occupations. Lors des trois vagues de questionnaires, les jeunes devaient rapporter leur occupation. Celles-ci sont mesurées par les quatre indicateurs suivants : 1) aux études, 2) aux études et à l'emploi, 3) à l'emploi, 4) sans occupation.

L'importance de la réussite scolaire pour un tiers. À partir de la question : « As-tu l'impression que ta réussite scolaire est importante pour quelqu'un d'autre que toi ? », une variable dichotomique est créée pour distinguer les jeunes ayant l'impression que leur réussite scolaire est importante pour un tiers.

Plus haut niveau de scolarisation souhaité. Lors de la vague 1, la question suivante a été posée : « Quel est le plus haut niveau de scolarité que tu désires atteindre ? ». Les participants pouvaient choisir parmi les réponses suivantes :

- 1) J'arrêterai avant la fin de mes études secondaires ;
- 2) Je terminerai mes études secondaires en formation générale ;
- 3) Je ferai des études secondaires en formation professionnelle ;
- 4) Je ferai des études en formation technique collégiale ;
- 5) Je ferai des études universitaires ;
- 6) Autre ;
- 7) Ne sait pas ;
- 8) Préfère ne pas répondre.

Désir d'atteindre des études postsecondaires. Afin de préciser davantage les aspirations académiques, une variable dichotomique a été créée en regroupant les catégories 3 à 5 de la

variable précédente pour identifier les participants souhaitant atteindre des études de niveau postsecondaire (=1) de ceux n'ayant pas exprimé poursuivre au-delà de ce niveau (=0).

Présence de services particuliers à l'école. Lors de la passation du questionnaire, la question suivante a été posée aux jeunes inscrits aux études : « Reçois-tu des services particuliers à l'école ? » (par exemple, un tuteur, orthopédagogie, orthophonie, etc.). Il s'agit donc d'une variable dichotomique distinguant les jeunes inscrits aux études ayant reçu des services particuliers (=1) de ceux n'ayant pas reçu de tels services (=0).

Obtention du diplôme d'études secondaires. Lors des vagues 2 et 3, la question suivante a été posée : « As-tu obtenu le diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou l'équivalent ? » Il s'agit donc d'une variable dichotomique autorapportée distinguant les jeunes ayant obtenu leur D.E.S.

Études postsecondaires. La variable « études postsecondaires » est une variable dichotomique qui distingue les jeunes inscrits ou ayant terminé des études postsecondaires de ceux qui ne sont pas inscrits ou n'ont pas terminé de telles études en vague 3 (Inscrit ou terminé des études postsecondaires =1, Ni inscrit ni terminé des études postsecondaires = 0). Cette variable a été créée en combinant les réponses à deux questions. D'abord, les jeunes aux études ont répondu à la question : « À quel niveau es-tu inscrit(e) pour l'année scolaire en cours ? », avec plusieurs choix de réponses : 1) primaire, 2) secondaire, 3) formation générale aux adultes, 4) classe spécialisée, 5) formation professionnelle (DEP), 6) attestation d'études collégiales, 7) CÉGEP formation technique, 8) CÉGEP préuniversitaire, 9) université, et 10) autre (ouverte). Les réponses « autre » ont été recodifiées en fonction de leur pertinence. Puis, les catégories 5 à 9 ont été regroupées pour représenter les jeunes inscrits aux études postsecondaires. Les jeunes ayant déjà terminé leurs études postsecondaires ont été inclus en posant la question : « Quel est le plus haut niveau d'étude que tu as complété ? » avec les mêmes modalités de réponses.

Le statut légal. Le statut légal distingue les jeunes sous double mandat (LPJ et LSJPA) de ceux suivis uniquement sous la LPJ. Cette variable a été créée à l'aide des données clinico-administratives (PIJ). Lors de la première vague de questionnaire, 35,7 % des jeunes étaient sous double mandat, alors que 64,2 % avaient un suivi en protection de la jeunesse seulement. Lors de la deuxième vague, 32,3 % des jeunes étaient sous double mandat, alors que 66,7 % avaient un suivi uniquement en protection de la jeunesse. Lors de la troisième vague, 29,7 % des jeunes étaient sous double mandat, tandis que 70,3 % avaient un suivi en protection de la jeunesse seulement. On observe une légère diminution des jeunes sous double mandat en vague 2 et en vague 3. Cette attrition est néanmoins corrigée dans les analyses par l'utilisation des poids de pondération (voir la section suivante « Les analyses »).

Les analyses

Dans le cadre de ce rapport, des analyses bivariées ont été menées afin de comparer des indicateurs liés à la scolarisation des jeunes sous double mandat avec ceux des jeunes suivis en protection de la jeunesse seulement. Il s'agit de comparaisons de proportions entre ces deux groupes en fonction des différents indicateurs de scolarisation. Les proportions sont calculées à l'aide de poids de pondération, qui permettent de produire des estimations

représentatives de la population de jeunes initialement extraite des données administratives. Ces poids de pondération ajustent les données de l'échantillon des participants à l'EDJeP pour les rapprocher de l'ensemble de la population de jeunes placés répondant aux critères de participation (population cible). Ils ont été créés en sélectionnant diverses variables introduisant des distorsions entre l'échantillon cible (des données administratives sont disponibles pour 2 573 jeunes) et les différents échantillons longitudinaux¹.

Enfin, le test statistique du chi carré avec correction de type Rao & Scott a été utilisé pour examiner si les différences de distribution entre le groupe des jeunes sous double mandat et celui des jeunes suivis en protection de la jeunesse seulement sont statistiquement significatives.

¹ Le sexe, le statut PQJ, le dernier milieu de placement et la région de l'établissement d'accueil ont été utilisés pour produire les facteurs de pondération pour chaque vague d'analyse. Précisément, pour ces quatre variables sélectionnées, quatre nouvelles variables ont été créées et représentent respectivement la proportion connue du paramètre dans la population globale (NX_i), la proportion de ce même paramètre dans la vague 1 (nX_{i1}) dans la vague 2 (nX_{i2}) et dans la vague 3 (nX_{i3}). Ensuite, l'estimation des poids est faite en divisant NX_i par nX_{i1} pour la vague 1, NX_i par nX_{i2} pour la vague 2 et NX_i par nX_{i3} pour la vague 3. Enfin, les quatre pondérations partielles ont combinées en les multipliant, et ceci, pour chaque vague.

Résultats

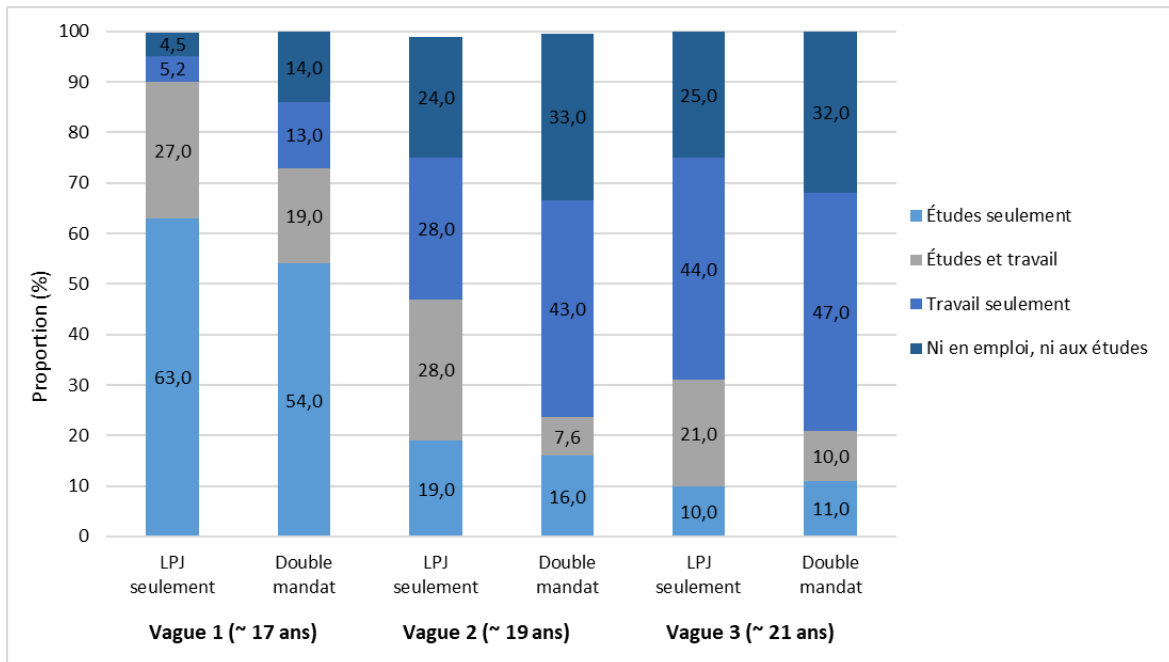
La figure 1 montre la distribution des occupations des jeunes en situation de sortie de placement lors des vagues d'entretiens 1, 2 et 3, en comparant les jeunes suivis en protection de la jeunesse seulement (LPJ) aux jeunes sous double mandat.

Lors de la première vague, on observe que 63 % des jeunes suivis uniquement par la LPJ étaient aux études (seulement), contre 54 % des jeunes sous double mandat. Aussi, 27 % des jeunes suivis uniquement par la LPJ étaient à la fois aux études et à l'emploi, comparativement à 19 % des jeunes sous double mandat. Ensuite, 5,2 % des jeunes suivis uniquement par la LPJ étaient uniquement à l'emploi, tandis que cette proportion atteignait 13 % chez les jeunes sous double mandat. Enfin, en vague 1, les analyses montrent que 4,5 % des jeunes suivis uniquement par la LPJ étaient sans occupation, contre 14 % des jeunes sous double mandat. Pris ensemble, cela signifie que 27 % des jeunes sous double mandat n'étaient pas aux études en vague 1, en comparaison à 9,7 % des jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse. Nos analyses indiquent que les jeunes sous double mandat étaient significativement moins souvent aux études en vague 1 par rapport aux jeunes suivis en protection de la jeunesse seulement ($p < 0,001$; voir tableau 2 en annexe).

En deuxième vague, la proportion de jeunes étant uniquement aux études est de 19 % chez les jeunes suivis seulement par la LPJ, contre 16 % pour les jeunes sous double mandat. Aussi, 28 % des jeunes suivis uniquement par la LPJ étaient à la fois aux études et à l'emploi, alors que cette proportion était de 7,6 % chez les jeunes sous double mandat. En outre, 28 % des jeunes suivis seulement par la LPJ étaient uniquement à l'emploi, contre 43 % des jeunes sous double mandat. Enfin, les analyses montrent que 24 % des jeunes suivis seulement par la LPJ étaient sans occupation, en comparaison à 33 % des jeunes sous double mandat en vague 2. En résumé, 76 % des jeunes sous double mandat n'étaient pas aux études en vague 2, contre 53 % des jeunes suivis seulement en protection de la jeunesse. Nos analyses montrent que les jeunes sous double mandat étaient significativement moins souvent aux études en vague 2 par rapport aux jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse ($p < 0,001$; voir tableau 2 en annexe).

Lors de la troisième vague, 10 % des jeunes suivis seulement par la LPJ étaient uniquement aux études, un taux similaire à celui des jeunes sous double mandat (11 %). Aussi, 21 % des jeunes suivis uniquement par la LPJ étaient à la fois aux études et à l'emploi, contre seulement 10 % des jeunes sous double mandat. De plus, les analyses montrent que 44 % des jeunes suivis seulement par la LPJ étaient uniquement à l'emploi, une proportion comparable à celle des jeunes sous double mandat. Enfin, en vague 3, nos données montrent que 25 % des jeunes suivis seulement par la LPJ étaient sans occupation, contre 32 % des jeunes sous double mandat. En somme, 79 % des jeunes sous double mandat n'étaient pas aux études en vague 3, en comparaison à 69 % des jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse. Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative ($p > 0,05$; voir tableau 2 en annexe).

Figure 1. Distribution des occupations des jeunes de l'EDJeP en vague 1, 2 et 3 en fonction du statut légal (double mandat et LPJ)



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir des données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Le tableau 1 présente différents indicateurs liés à la perception de la scolarisation ainsi qu'à la présence de services particuliers à l'école lors de la vague 1, lorsque les jeunes étaient âgés en moyenne de 17 ans et toujours placés. D'abord, on y compare la proportion de jeunes ayant rapporté que leur réussite scolaire était importante pour un tiers. On observe des proportions très similaires : 75 % des jeunes sous double mandat ont exprimé cette importance, contre 76 % chez les jeunes suivis sous la LPJ seulement. Il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes.

Ensuite, on compare le niveau d'éducation souhaité. Plusieurs lignes du tableau montrent des différences notables à cet égard. Afin de faciliter l'interprétation de ces résultats, cette variable a été dichotomisée pour distinguer les jeunes qui souhaitaient atteindre des études postsecondaires. On constate que les jeunes sous double mandat ont proportionnellement moins souhaité atteindre des études postsecondaires (38 %) en comparaison aux jeunes du groupe LPJ (55 %). La valeur p du test statistique est de 0,006, ce qui suggère une différence statistiquement significative entre les deux groupes.

Enfin, on observe que les jeunes sous double mandat ont moins souvent reçu des services particuliers à l'école (39 %) par rapport aux jeunes suivis sous la LPJ seulement (50 %).

Tableau 1. Rapport à l'éducation des jeunes de l'EDJeP en vague 1 selon le statut légal

| Variables | Double mandat (N = 122) ¹ | LPJ (N = 641) ¹ | p-value ² |
|--|---|-------------------------------|----------------------|
| Réussite scolaire importante pour un tiers (vague 1) | 215 (75 %) | 459 (76 %) | > 0,9 |
| Quel est le plus haut niveau de scolarité que tu désires atteindre ? (vague 1) | | | 0,016 |
| Arrêt avant la fin du D.E.S. | 30 (9,5 %) | 37 (5,4 %) | |
| Terminera D.E.S. | 62 (19 %) | 96 (12 %) | |
| Terminera D.E.P. | 79 (24 %) | 148 (20 %) | |
| Fera études techniques (D.E.C.) | 46 (17 %) | 130 (23 %) | |
| Fera études universitaires | 61 (21 %) | 192 (32 %) | |
| NSP | 11 (5,2 %) | 34 (6,0 %) | |
| Autres | 1 (3,8 %) | 3 (0,3 %) | |
| Refus | 1 (0,4 %) | 0 (0 %) | |
| Désire atteindre des études postsecondaires (vague 1) | 107 (38 %) | 322 (55 %) | 0,006 |
| Services particuliers à l'école (vague 1) | 122 (39 %) | 328 (50 %) | 0,057 |

¹ Fréquence non pondérée et % pondérés

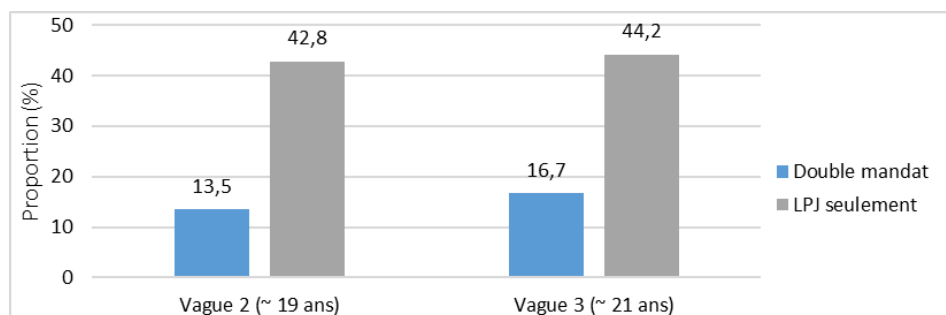
² Tests du chi carré avec correction Rao & Scott

Note : Les questions ont été posées seulement aux jeunes qui étaient aux études lors de la vague 1

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir des données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

La figure 2 présente des différences importantes entre la proportion de jeunes ayant complété leur diplôme d'études secondaires lors des vagues 2 et 3, en comparant les jeunes sous double mandat avec ceux suivis uniquement sous la LPJ. En vague 2, lorsque les jeunes avaient en moyenne 19 ans, seulement 13,5 % des jeunes sous double mandat avaient complété leur diplôme d'études secondaires, contre 42,8 % des jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse ($p < 0,05$)². En vague 3, deux ans plus tard, seulement 16,7 % des jeunes sous double mandat avaient complété leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 44,2 % des jeunes suivis en protection de la jeunesse seulement ($p < 0,05$).

Figure 2. Proportion de jeunes de l'EDJeP ayant complété leur diplôme d'études secondaires en vague 2 et vague 3 selon le statut légal

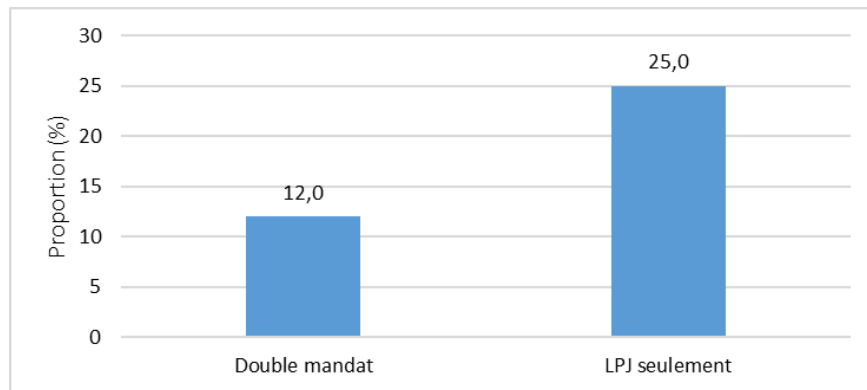


Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir des données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

² Ces résultats (vague 2 seulement) ont également été publiés dans l'article de Dumollard et coll. (2023).

La figure 3 présente la proportion de jeunes inscrits ou ayant terminé des études postsecondaires lors de la vague 3, en fonction du statut légal. On observe que seulement 12 % des jeunes sous double mandat sont inscrits ou ont terminé des études postsecondaires, en comparaison à 25 % des jeunes en protection de la jeunesse seulement. Il s'agit d'une différence statistiquement significative ($p < 0,05$).

Figure 3. Proportion de jeunes de l'EDJeP inscrits ou ayant terminé des études postsecondaires en vague 3 selon le statut légal



Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir des données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Enfin, les tableaux 2 et 3 (en annexe) fournissent des précisions supplémentaires concernant le niveau de scolarisation des jeunes en sortie de placement lors de la vague 3. D'une part, le tableau 2 présente le plus haut niveau d'éducation complété en vague 3 selon le statut légal (double mandat et LPJ seulement). On observe que les jeunes sous double mandat sont proportionnellement moins nombreux à avoir complété un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études collégiales techniques. Le tableau 3 se concentre sur le niveau de scolarité auquel les jeunes étaient inscrits lors de la vague 3. On constate que les jeunes sous double mandat, en comparaison aux jeunes LPJ, étaient proportionnellement moins nombreux à être inscrits à un programme collégial technique et à l'université³.

³ Puisque les effectifs étaient bas dans plusieurs catégories, des tests statistiques bivariés n'ont pas été conduits avec les variables du tableau 3. Plusieurs d'entre elles ont toutefois été regroupées, ce qui a permis de réaliser des tests statistiques, présentés précédemment dans les figures 2 et 3.

Conclusion

À l'aide des données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés, nos analyses ont permis de comparer la situation scolaire des jeunes sous double mandat à celle des jeunes en protection de la jeunesse durant la transition vers la vie adulte. Nos analyses montrent que les jeunes sous double mandat, comparativement aux jeunes suivis uniquement en protection de la jeunesse, sont proportionnellement moins nombreux à être inscrits aux études, à souhaiter atteindre un niveau de scolarité supérieur, à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à être inscrits ou à avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires. Ensemble, ces résultats soulignent l'importance d'élargir les discussions sur l'amélioration des services destinés aux jeunes sous double mandat afin de soutenir leur passage à la vie adulte, en particulier en ce qui concerne leur parcours scolaire.

Annexe

Tableau 2. Proportion de jeunes de l'EDJeP n'étant pas aux études aux vagues 1, 2 et 3 en fonction du statut légal

| | LPJ | Double mandat | Valeur p ² |
|--------------------------|------------|---------------|-----------------------|
| Pas aux études (vague 1) | 90 (9,7 %) | 112 (27 %) | <0,001 |
| Pas aux études (vague 2) | 302 (53 %) | 215 (76 %) | <0,001 |
| Pas aux études (vague 3) | 259 (70 %) | 129 (79 %) | 0,089 |

Fréquence non pondérée et % pondérés

² Tests du chi carré avec correction Rao & Scott

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir des données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Tableau 3. Distribution du plus haut niveau d'éducation complété des jeunes de l'EDJeP en vague 3 en fonction du statut légal

| | Double mandat (N = 164) ¹ | LPJ (N = 396) ¹ |
|---|--------------------------------------|----------------------------|
| Plus haut niveau d'éducation complété (vague 3) | | |
| Primaire | 16 (8,2 %) | 13 (2,7 %) |
| Secondaire I | 13 (9,4 %) | 21 (5,6 %) |
| Secondaire II | 22 (14 %) | 32 (7,0 %) |
| Secondaire III | 33 (26 %) | 62 (17 %) |
| Secondaire IV | 38 (20 %) | 75 (18 %) |
| Secondaire V | 18 (8,9 %) | 98 (25 %) |
| FGA | 2 (0,9 %) | 6 (1,5 %) |
| Classe spécialisée | 11 (7,2 %) | 39 (10 %) |
| DEP | 2 (1,2 %) | 8 (2,0 %) |
| AEC | 1 (0,7 %) | 10 (2,1 %) |
| Cégep technique | 1 (0,2 %) | 23 (6,8 %) |
| Cégep préuniversitaire | 0 (0 %) | 2 (0,5 %) |
| À l'université | 2 (0,6 %) | 2 (0,6 %) |
| Autre | 0 (0 %) | 4 (0,7 %) |
| NSP | 5 (2,9 %) | 1 (0,3 %) |

Fréquence non pondérée et % pondérée

Source : Données compilées par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec à partir des données de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés.

Autorisations éthiques

Le projet a obtenu l'autorisation du comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (MP-CJMIU - 16-02) en juillet 2016. De plus, chacun des 16 établissements régionaux de santé et de services sociaux responsables de la protection de la jeunesse au Québec a autorisé la collecte de données dans son établissement (trajectoires de protection de la jeunesse). Enfin, le formulaire de consentement à la recherche, signé par les jeunes interrogés lors des vagues de collecte de données de l'EDJeP, a autorisé l'équipe de recherche à accéder et à croiser les données administratives entre elles et avec les données du questionnaire.

Organismes subventionnaires

Les données provenant d'EDJeP, qui ont été utilisées dans le cadre de ce rapport de recherche, ont été financées par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH - Partenariat) et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), que nous remercions. Par ailleurs, les fonds de la Chaire Réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et la culture - Québec) ont été mobilisés afin d'élargir les dimensions d'analyse de l'EDJeP.

La production de ce rapport a été soutenue par le financement des organismes Mitacs, FRQSC, et la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (FQJC) dans le cadre du programme de stage de recherche FRQSC-Mitacs Accélération. Nous tenons ainsi à remercier ces trois organismes pour leur soutien financier. Enfin, le premier auteur a reçu une bourse doctorale du CRSH (programme Talent), qui a servi, entre autres, à approfondir les dimensions d'analyses propres à la judiciarisation des jeunes en sortie de placement.

Bibliographie

- Coulton, C., Crampton, C., Cho, Y. et Kim, S. (2015). *Effects of foster care and juvenile justice involvement on early adult outcomes: A study of Cleveland's youth*. Center on Urban Poverty and Community Development, Case Western Reserve University.
- Dumollard, M., Gauthier-Davies, C. M., Blanchet, A. et Goyette, M. (2023). *The transition to adulthood of dual-system youth in Quebec*. Child and Adolescent Social Work Journal. <https://doi.org/10.1007/s10560-023-00944-x>
- Institut de la statistique du Québec. (2023, 8 mai). *Détention d'un diplôme postsecondaire chez les 25-34 ans*. En ligne. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/indicateurs-progres-diplome-postsecondaire-25-34-ans>
- Mendes, P., Baidawi, S. et Snow, P. C. (2014). Young people transitioning from out-of-home care in Victoria: Strengthening support services for dual clients of child protection and youth justice. *Australian Social Work*, 67(1), 6-23.



Créée en décembre 2018, la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ) regroupe les forces vives de la recherche et de l'intervention sur la jeunesse afin de soutenir les besoins transversaux et spécifiques de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Quelque 121 chercheurs, 14 centres, 7 partenariats et 19 chaires de recherche, 52 partenaires sociaux et gouvernementaux et des collectifs de jeunes s'y rassemblent pour développer des recherches et des pratiques fondées sur l'interdépendance entre les besoins, parcours, soutiens, sphères et contextes de vie des jeunes. La Chaire est composée de quatre volets : Santé et bien-être ; Éducation, citoyenneté et culture ; Emploi et entrepreneuriat ; Jeunes autochtones. <http://chairejeunesse.ca/>



L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables* (CREVAJ) et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, l'EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. L'EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique. <https://edjep.ca/>